

Lettre ouverte d'Olivier VINCENT aux Aulnaysiens

BETONNAGE DE LA ZONE PAVILLONNAIRE RUE DE PIMODAN: LA JUSTICE SANCTIONNE LE MAIRE

Le maire Gérard SEGURA agit dans l'illégalité : la justice confirme

Par une décision en date du 23 février 2012, la cour administrative d'appel de Versailles a sanctionné le maire Gérard SEGURA pour avoir accordé en 2009 un permis de construire en contravention avec les règles d'urbanisme de la zone UD d'Aulnay sous Bois.

Cette décision confirme le jugement de première instance qui avait déjà condamné le maire en 2010.

Désormais, tout citoyen peut se prévaloir de cette jurisprudence pour contester la politique illégale du maire qui accorderait des permis de construire non compatibles avec les constructions limitrophes en zone UD.

Le maire veut faire payer les aulnaysiens qui sont dans leur droit: la justice pas d'accord !

Le maire réclamait 3000 euros à la charge des victimes du bétonnage !

Pour des aulnaysiens qui vivent tranquillement à Aulnay depuis plus de 30 ans et ont investi toutes leurs économies dans un pavillon, c'est honteux.

Mais la justice ne s'est pas laissée abuser et c'est le titulaire du permis illégal qui devra finalement indemniser les aulnaysiens qui font reculer le bétonnage de la ville; cela permettra de couvrir partiellement les frais d'avocat qui ont du être engagés.

L'absence de vérité refusée par la justice

Qui n'a pas entendu à maintes reprises le maire Gérard SEGURA prétendre défendre la zone pavillonnaire des promoteurs avides de bétonner la ville?

Alors pourquoi chercher à convaincre les juges que le projet d'un immeuble béton de plus de 13 mètres à l'alignement de la rue alors que les autres pavillons, moitié moins hauts, sont en retrait de plus de 4 mètres « ***s'apparente, par le choix des matériaux utilisés, son architecture et le rythme de sa façade, à une maison de ville du type des pavillons limitrophes***».

Pourquoi dépêcher spécialement son avocat le jour de l'audience, ce qui est exceptionnel devant la justice administrative ?

Pourquoi se décider à intervenir plusieurs semaines après le début de la procédure et chercher à faire payer les aulnaysiens qui souhaitent conserver leur patrimoine ?
Cherchez l'erreur ...